



European Securities and  
Markets Authority

# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE N° 1

**Année de déclaration: 2021**





## Table des matières

1	AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE .....	3
2	INTRODUCTION.....	5
3	ESMA..... <b>Error! Bookmark not defined.</b>	
3.1	Mission de l'ESMA .....	6
3.2	Équipes et localisation.....	7
3.3	Champ d'application du SME de l'ESMA.....	7
4	DESCRIPTION DU SME .....	9
4.1	À propos de l'EMAS à l'ESMA.....	9
4.2	Contexte et objectif du SME de l'ESMA.....	9
4.3	Gouvernance du SME .....	12
5	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE .....	13
6	ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....	15
7	OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX .....	17
7.1	Objectifs environnementaux 2018-2021 .....	17
7.2	Objectifs environnementaux 2022-2024 .....	18
8	PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT .....	20
8.1	Avant-propos.....	20
8.2	Énergie.....	20
8.2.1	Performances.....	20
8.2.2	Actions entreprises.....	23
8.2.3	Étapes suivantes.....	23
8.3	Consommation de papier, équipements et systèmes informatiques .....	24
8.3.1	Performances.....	24
8.3.2	Actions entreprises.....	25
8.3.3	Étapes suivantes.....	26
8.4	Consommation d'eau .....	26
8.4.1	Performances.....	26
8.4.2	Actions entreprises.....	28
8.4.3	Étapes suivantes.....	28
8.5	Déchets.....	28

8.5.1	Performances.....	28
8.5.2	Actions entreprises.....	32
8.5.3	Étapes suivantes.....	32
8.6	Déplacements .....	33
8.6.1	Performances.....	33
8.6.2	Actions entreprises.....	34
8.6.3	Étapes suivantes.....	34
8.7	Émissions atmosphériques, y compris de GES .....	34
8.7.1	Performances.....	34
8.7.2	Actions entreprises.....	37
8.7.3	Étapes suivantes.....	37
8.8	Passation de marchés.....	38
8.8.1	Performances.....	38
8.8.2	Actions entreprises.....	38
8.8.3	Étapes suivantes.....	39
8.9	Activités principales.....	39
8.9.1	Contexte.....	39
8.9.2	Actions entreprises.....	40
8.9.3	Étapes suivantes.....	42
8.10	Autres impacts environnementaux .....	43
9	EXIGENCES LÉGALES .....	44

## 1 AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE



C'est pour moi un plaisir et une fierté de signer la première déclaration environnementale de l'ESMA!

La durabilité fait partie intégrante du mandat de l'ESMA depuis la révision en 2019 de notre règlement fondateur. Notre stratégie en matière de finance durable a été lancée dès février 2020. À l'ESMA, nous soutenons l'ambitieux programme de l'UE et contribuons activement à la construction d'un cadre pour la finance durable capable de soutenir la transition ordonnée vers une économie plus durable.

Comme nous souhaitons montrer l'exemple, il est naturel pour l'ESMA de veiller à ce que l'impact environnemental de nos activités et de nos opérations quotidiennes reste aussi faible que possible et que nous opérons de manière durable.

C'est pourquoi l'ESMA a choisi de passer au vert et de mettre en œuvre un système de management environnemental solide fondé sur les principes du système de management environnemental et d'audit (EMAS). Nous avons l'intention de poursuivre le développement de notre stratégie verte afin d'optimiser l'utilisation des ressources internes et externes, de réduire les impacts négatifs directs et indirects de nos activités sur l'environnement et de trouver des moyens d'amélioration continue. Au cours des cinq dernières années, des mesures considérables ont déjà été prises par l'organisation dans ce sens et nous nous réjouissons d'être à présent enregistrés EMAS.

L'ESMA n'a cessé de croître depuis sa création en 2011 et, en novembre 2019, a emménagé dans de nouveaux locaux plus respectueux de l'environnement. Toutefois, ces dernières années ont été principalement marquées par la pandémie de COVID-19 et ne sont donc pas représentatives en ce qui concerne l'occupation des locaux, la consommation énergétique ou le fonctionnement de l'organisation. Ces années ont également offert l'occasion d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail, notamment en réduisant les déplacements. À l'avenir, nous devons tirer les leçons de ces dernières années et concentrer nos efforts sur la manière de mesurer correctement nos performances environnementales et de les améliorer en permanence.

Je me réjouis à la perspective de poursuivre cette transition et d'aider l'ESMA à devenir une organisation de plus en plus respectueuse de l'environnement, en s'appuyant sur le soutien constant de son personnel engagé.

**Natasha Cazenave**

Directrice Exécutive  
Autorité Européenne des Marchés Financiers



## Déclaration du vérificateur environnemental sur les activités de vérification et de validation

Dr. Rainer Feld

vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément DE-V-0186

accrédité ou agréé pour les activités suivantes NACE 66 and 84.1

déclare avoir vérifié si le(s) site(s) ou l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale de l'organisation ESMA,

portant le numéro d'agrément à compléter

respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale/la déclaration environnementale mise à jour (1) de l'organisation/du site (1) donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation/du site (1) exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Frankfurt, le 19/04/2022  
Signature 



## 2 INTRODUCTION

La Déclaration Environnementale (la «déclaration») de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) fournit à toutes les parties prenantes et autres parties intéressées des informations concernant les performances environnementales et les activités de l'ESMA depuis l'adoption de sa première politique environnementale en 2017, en se concentrant sur l'année de déclaration, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le présent document a été rédigé conformément au règlement concernant le Système de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)<sup>1</sup> dans sa dernière version applicable, en tenant compte du document de référence sectoriel (DRS) relatif aux meilleures pratiques de management environnemental pour le secteur de l'administration publique<sup>2</sup>.

La présente déclaration et son annexe (Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation) seront publiées sur le site web de l'ESMA une fois par an, conformément à notre Système de Management Environnemental (SME).

---

<sup>1</sup> [RÈGLEMENT \(CE\) N° 1221/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL](#)

<sup>2</sup> [DÉCISION \(UE\) 2019/61 DE LA COMMISSION](#) du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).



## 3 ESMA

### 3.1 Mission de l'ESMA

L'ESMA est une Autorité indépendante de l'Union européenne (UE) qui contribue au maintien de la stabilité du système financier de l'UE au moyen du renforcement la protection des investisseurs et de la promotion de la stabilité et du bon fonctionnement des marchés financiers.

L'ESMA poursuit ces objectifs au moyen de quatre activités:

- l'évaluation des risques pour les investisseurs, les marchés et la stabilité financière;
- l'établissement d'un recueil réglementaire unique pour les marchés financiers de l'UE;
- la promotion de la convergence des pratiques de surveillance; et
- la surveillance directe des agences de notation de crédit, des référentiels centraux et de la titrisation.

La transition vers une économie plus verte et plus durable est devenue une priorité pour l'UE et l'ESMA. La finance durable désigne le processus consistant à tenir compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la prise de décisions d'investissement dans le secteur financier. À l'ESMA, nous intégrons les facteurs ESG dans toutes nos activités afin de garantir que les marchés financiers soutiennent et favorisent cette transition. L'ESMA, grâce à sa vue d'ensemble de la chaîne d'investissement, est dans une position unique pour soutenir de manière proactive les initiatives de finance durable tout en contribuant à la protection des investisseurs, ainsi qu'à la stabilité et au bon fonctionnement des marchés financiers. Dans ce contexte, l'ESMA a publié en 2022 sa feuille de route pour la finance durable - celle-ci facilite la mise en œuvre coordonnée du mandat de l'ESMA sur la finance durable pour la période 2022-2024.

## 3.2 Équipes et localisation



Depuis novembre 2019, l'ESMA loue huit étages et demi d'un immeuble dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris (201-203, rue de Bercy 75012 Paris) pour loger son personnel<sup>3</sup> et consultants travaillant sur site.

Parmi les critères de sélection d'un nouveau bâtiment, les performances environnementales ont été prises en compte. L'immeuble IBOX a été récompensé par de [multiples labels ou certifications](#) suite à sa rénovation :

- [LEED BD+C, niveau Gold](#) - le système d'évaluation des bâtiments écologiques le plus utilisé dans le monde;
- Certification française HQE - attribuée à la construction et à la gestion des bâtiments;
- [BBC Effinergie Rénovation](#) - attribué à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment depuis la rénovation; et
- [Certification WELL, niveau Gold](#), décernée au propriétaire du bâtiment pour les efforts engagés dans la prise en compte de la santé des occupants du bâtiment.

## 3.3 Champ d'application du SME de l'ESMA

Pour décider du champ d'application de son système de management, l'ESMA a examiné plusieurs sujets.

Considérant que:

- Le dernier règlement de l'ESMA<sup>4</sup> dispose qu'elle agit «en tenant compte des modèles d'entreprise durables et de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance» [article 1(3) ];
- L'ESMA élabore des normes techniques applicables dans l'ensemble de l'UE et qu'il est de son devoir de « passer de la parole aux actes » et de gérer ses propres défis en matière de durabilité, à commencer par les impacts environnementaux de son site ;
- Même si certaines impacts indirects peuvent être difficiles à mesurer ou même à évaluer, l'ESMA tient à prendre en compte ses impacts environnementaux dans toutes ses activités.

---

<sup>3</sup> Effectif moyen de 338 personnes en 2021, comprenant les agents temporaires, les agents contractuels, les experts nationaux détachés, les intérimaires, les stagiaires et les consultants travaillant sur site

<sup>4</sup> [RÈGLEMENT \(UE\) N° 1095/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL](#)





Le champ d'application du SME couvre à la fois les opérations et les activités de l'ESMA à Paris et ses mandats concernant la durabilité et l'intégration des facteurs ESG dans le cadre de sa mission consistant à renforcer la protection des investisseurs et à promouvoir la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers.



## 4 DESCRIPTION DU SME

### 4.1 À propos de l'EMAS à l'ESMA

L'ESMA a entamé sa transition vers l'EMAS en 2017 et a fixé ses premiers objectifs pour améliorer ses performances environnementales d'ici 2021.

Pendant la phase de mise en œuvre, de nombreux changements contextuels significatifs se sont produits :

- Le déménagement, qui a débuté en 2018, d'un bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris vers un bâtiment nouvellement rénové avec des normes environnementales élevées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. L'évaluation des performances environnementales initiales, réalisée dans ses anciens locaux, a permis à l'ESMA de clarifier ses besoins pour le nouveau bâtiment, et le choix a été influencé par les performances environnementales du nouveau bâtiment;
- Une plus grande importance accordée à la finance durable dans l'UE et l'adoption du pacte vert pour l'Europe qui a eu un impact sur les activités principales de l'ESMA;
- L'augmentation des équivalents temps plein (ETP) sur site de l'ESMA, qui sont passés de 282 début 2017 à 338 fin 2021, augmentation qui a eu un effet mécanique sur les consommations de l'organisation; et
- Enfin, après le déménagement de l'ESMA dans son nouveau bâtiment, la pandémie de COVID-19 a conduit l'ESMA à fonctionner presque exclusivement hors site à partir de mars 2020 et pendant la majeure partie de 2021.

Avec le soutien d'une « Green Team » (équipe verte), composée de membres du personnel engagés, l'ESMA a développé et mis en place un SME. Cette première déclaration environnementale reflète les progrès et les défis auxquels l'ESMA a été confrontée avec l'EMAS.

### 4.2 Contexte et objectif du SME de l'ESMA

L'ESMA travaille avec un large éventail de parties prenantes, allant de son personnel aux contractants locaux, et des Autorités Nationales Compétentes (ANC) aux institutions européennes. Celles qui sont jugées significatives, à la fin de l'année 2021, compte tenu de l'influence qu'elles peuvent avoir sur les performances environnementales de l'ESMA et/ou d'attentes mutuelles élevées, sont les suivantes :

Parties prenantes	Leurs besoins et attentes envers l'ESMA	Les besoins et les attentes de l'ESMA à leur égard
<b>Personnel de l'ESMA et Green Team</b>	Mettre en œuvre un SME solide et utile	Participer aux actions d'amélioration et formuler des suggestions
<b>Autorités Nationales Compétentes (notamment par l'intermédiaire du Réseau de Coordination sur la Durabilité)</b>	Informations sur les travaux et les mandats de l'ESMA dans le domaine de la finance durable et les possibilités d'apporter son expertise.	Contribuer à tous les travaux de l'ESMA sur les questions de finance durable, y compris en ce qui concerne l'intégration des facteurs ESG dans les conseils en investissement, les obligations de communication et l'information des entreprises.
<b>Commission/Conseil/Parlement</b>	Contribution technique sous la forme d'avis, de recommandations, de propositions de normes techniques de réglementation afin de soutenir les efforts de l'UE pour réaliser son programme en matière de finance durable et favoriser la convergence dans l'UE.	Développement d'un cadre juridique clair et cohérent et allocation d'un temps suffisant et de ressources adéquates pour exécuter les mandats.
<b>Cour des comptes européenne</b>	Respecter toutes les réglementations pertinentes, adapter les processus aux recommandations.	Aucune spécificité
<b>Propriétaire et gestionnaire du bâtiment</b>	Respect du contrat de bail.	Assistance pour l'accès aux données concernant le bâtiment et la gestion de la vie des occupants du bâtiment de la meilleure façon possible, y compris selon l'annexe 14 du bail. Fournir des données précises concernant les indicateurs énergétiques et non énergétiques.
<b>Fournisseur du système de gestion technique du bâtiment (GTB)</b>	Aucune spécificité en l'absence de contrat direct	Gains d'efficacité: fournir un soutien pour automatiser les rapports sur l'énergie et les fluides.
<b>Entreprises de maintenance sous contrat (bâtiment et privé)</b>	Respecter le contrat.	Bonne gestion de la maintenance régulière et ponctuelle. Bonne gestion des déchets et conseils.
<b>Entreprise de restauration sous contrat</b>	Communication fluide pour limiter le gaspillage alimentaire.	Respect du contrat (produits alimentaires locaux, réduction des emballages, etc.).

<b>Prestataire de services de nettoyage sous contrat</b>	Instructions claires et respect du contrat.	Procédures et formation sur le nettoyage et la gestion des déchets.
<b>Entreprise d'enlèvement et de traitement des déchets sous contrat</b>	Respecter les instructions de tri.	Optimiser le taux de recyclage. Documents et rapports juridiques, remis en temps utile
<b>Agence de voyage</b>	Respecter le contrat.	Fournir des données précises sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements effectués dans le cadre de missions.
<b>Prestataire responsable de la surveillance réglementaire environnementale et de la conformité juridique, sous contrat</b>	Fournir les intrants nécessaires.	Audit annuel de conformité à la législation environnementale. Surveillance et soutien réglementaires mensuels.

Après une analyse PESTEL (analyse des facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux) et une analyse SWOT (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces), à laquelle le personnel a participé par le biais d'entretiens, les risques et opportunités stratégiques définis pour le SME de l'ESMA sont les suivants:

Contexte	Risques	Opportunités
<b>Politique</b>	Rien de stratégique.	L'enregistrement EMAS est l'occasion pour l'ESMA de s'aligner sur les recommandations et les règlements qu'elle élabore pour les acteurs du marché.
<b>Économique</b>	Le propriétaire du bâtiment peut être moins enclin à investir dans des améliorations environnementales lorsque ses investissements servent uniquement les intérêts des locataires.	Depuis la pandémie de COVID-19, la majorité des parties prenantes de l'ESMA sont équipées pour échanger à distance, ce qui réduit les impacts et les coûts des déplacements.
<b>Social</b>	Rien de stratégique.	Le comité social de l'ESMA élabore une offre d'activités sociales vertes pour le personnel afin de promouvoir les initiatives environnementales locales (à Paris et en région parisienne) et le volontariat.

<b>Technologique</b>	Une compréhension insuffisante des exigences EMAS par le propriétaire, le gestionnaire du bâtiment et les sous-traitants aurait un impact sur le SME de l'ESMA.	Découpler la durée d'amortissement comptable et l'utilisation concrète des actifs de l'ESMA conduit à prolonger leur durée de vie et à limiter les achats de nouveaux éléments.
<b>Environnemental</b>	Rien de stratégique.	Le personnel de l'ESMA est conscient que les missions sont l'une des principales préoccupations en matière de performance environnementale de l'ESMA.
<b>Juridique</b>	Les règles spécifiques des marchés publics peuvent dissuader les entreprises locales de soumettre des offres. Par conséquent, il pourrait y avoir une réticence à ajouter des critères de marchés publics écologiques (MPE) pour ne pas en accroître la complexité.	Les efforts de mise en conformité juridique conduisent à un engagement accru de la direction et du personnel, en réduisant les risques d'amendes et les problèmes d'image.

### 4.3 Gouvernance du SME

Pour faire fonctionner son SME, l'ESMA s'appuie sur la structure suivante:

<b>Fonction</b>	<b>Principales responsabilités</b>
<b>Directrice Exécutive</b>	Approuve la politique et donne une orientation stratégique au système de management.
<b>Comité directeur</b>	Présidé par le chef du département « Ressources », le comité directeur assure le suivi de l'efficacité du SME - y compris un examen trimestriel du plan d'action - et apporte son soutien à la Directrice Exécutive pour la prise de décisions.
<b>Coordinateur environnemental</b>	Le coordinateur environnemental assure le bon fonctionnement quotidien du SME, en fournissant un soutien à toutes les équipes dans la mise en œuvre et la maintenance du SME.
<b>Équipe de direction</b>	Met en œuvre, promeut et fait respecter les meilleures pratiques environnementales au sein des équipes.
<b>Green Team</b>	Promeut l'amélioration des performances environnementales au sein des équipes et auprès de l'ensemble du personnel.
<b>Personnel</b>	Participe activement aux bonnes pratiques environnementales au quotidien.



## 5 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2017, la première politique environnementale de l'ESMA détaille les engagements et les réalisations de l'organisation.

### **Engagements:**

Afin de réduire les impacts environnementaux de ses travaux et d'améliorer ses performances environnementales, les engagements suivants régissent les actions de l'ESMA:

- Minimiser la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources;
- Encourager la prévention des déchets et de la pollution environnementale en recyclant autant que possible les articles et en les réutilisant puis en optimisant leur élimination;
- Prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et réduire au minimum l'impact de la mobilité et des déplacements; et
- Respecter la législation, les règlements administratifs et autres exigences applicables en matière d'environnement.

### **Moyens de réalisation**

Ces engagements seront réalisés par les moyens suivants:

- Promouvoir la sensibilisation à l'environnement au sein de l'ESMA, communiquer et mettre en œuvre cette politique à tous les niveaux de l'Autorité;
- Fournir des ressources appropriées pour mettre en œuvre la politique de l'ESMA;
- Promouvoir les initiatives locales de protection de l'environnement et encourager une participation active à celles-ci;
- Associer les entreprises et les fournisseurs (le cas échéant) et intégrer des critères environnementaux dans les procédures de passation des marchés publics et dans toute règle concernant l'organisation d'événements; et
- Promouvoir une communication transparente avec les parties prenantes internes et externes.

Pour améliorer ses performances environnementales, l'ESMA évalue en permanence les impacts environnementaux de ses actions. Elle établit des objectifs et des cibles et les passe en revue régulièrement.

Cette politique a été révisée et une nouvelle politique environnementale a été adoptée au deuxième trimestre 2022 afin de prendre en considération les récents changements intervenus dans le contexte de l'ESMA.



Le champ d'application a été aligné sur celui du SME (voir section 3.3 ci-dessus) et un nouvel engagement a été ajouté: « intégrer les facteurs environnementaux dans nos travaux, en tant que thème transversal, comme prévu par notre règlement ».

Cette politique est pertinente pour le personnel et les parties prenantes susceptibles d'influencer le SME de l'ESMA.

## 6 ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour évaluer l'importance des différents aspects environnementaux, l'ESMA utilise des ensembles de critères variés, selon qu'il s'agit d'un aspect direct ou non ; normal ou dysfonctionnel (anormal, urgence).

Pour chaque aspect, l'ESMA identifie:

- la nature des impacts négatifs, et si l'aspect a des impacts positifs ;
- la fréquence/probabilité de l'aspect environnemental ou de la source d'influence ;
- le niveau de contrôle ou le degré d'influence de l'ESMA sur l'aspect environnemental ; et
- l'opinion du personnel; à partir de l'enquête lancée par l'ESMA.

Cette évaluation a été mise à jour à la fin de l'année 2021.

L'enquête d'opinion du personnel sera mise à jour en 2022.

Cette évaluation fournit à l'organisation un classement des aspects (le 1<sup>er</sup> rang étant attribué aux aspects les plus significatifs - il peut y en avoir plusieurs). En tenant compte des ressources de l'ESMA, il a été décidé que les 11 premiers aspects seraient significatifs, avec une action prioritaire dans les années à venir, comme suit :

Activité	Aspect environnemental	Rang
<b>Répondre aux besoins de l'ESMA</b>	Intégration des exclusions environnementales, des critères de sélection ou d'attribution.	1
<b>Travail sur site</b>	Refroidissement des locaux : consommation d'énergie.	2
<b>Travail sur site</b>	Chauffage des locaux : consommation d'énergie.	3
<b>Missions</b>	Déplacements professionnels: émissions atmosphériques et de CO <sub>2</sub> liées aux missions des équipes (émissions dues au transport, à la consommation d'eau, aux déchets, etc.).	3
<b>Événements et réunions</b>	Transport des visiteurs: émissions atmosphériques et de CO <sub>2</sub> pour les visiteurs se rendant à Paris.	3
<b>Événements et réunions</b>	Émissions atmosphériques et de CO <sub>2</sub> ; consommation d'énergie et d'eau, production de déchets, etc. pour l'hébergement des visiteurs à Paris (hôtels).	3
<b>Événements et réunions</b>	Commande de repas auprès de Baxter Storey pour la restauration.	3



<b>Fonctionnement et maintenance: bâtiment et ses équipements</b>	Déchets produits par la maintenance : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux, déchets d'emballage.	3
<b>Fonctionnement et maintenance: bâtiment et ses équipements</b>	DEEE produits par les équipements informatiques défectueux (vidéo, téléphones, PC, écrans, etc.).	3
<b>Soutien aux activités principales</b>	Fourniture d'équipements informatiques au personnel et à certains intervenants externes.	3
<b>Activités principales</b>	Durabilité et intégration des facteurs ESG	3

## 7 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### 7.1 Objectifs environnementaux 2018-2021

Les objectifs environnementaux de l'ESMA ont été fixés pour 2021 (valeur de référence 2018):

Domaine d'action	Aspect	Objectif
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau - Consommation de papier	Réduire la consommation de papier de 15 % par ETP/jour.
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau - Consommation d'eau	Réduire la consommation d'eau de 10 % globalement et par ETP.
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau - Consommation d'électricité	Réduire la consommation d'électricité de 10 %, par m <sup>2</sup> et ETP.
Encourager la prévention des déchets et de la pollution environnementale en recyclant autant que possible les articles et en les réutilisant puis en optimisant leur élimination	Déchets	Réduire la production totale de déchets, globalement et par ETP.  Augmenter de 15 % la part des déchets recyclés et réduire la production de déchets non triés, par ETP.  Réduire la production de déchets en papier, par ETP.  Réduire la production de déchets plastiques et de cannettes, globalement et par ETP.
Prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et réduire au minimum l'impact de la mobilité et des déplacements	Déplacements effectués dans le cadre des missions	Réduire de 10 % l'empreinte carbone des missions.
Respecter la législation, les règlements administratifs et autres exigences applicables en matière d'environnement	Toutes les activités	Conformité à 100 %.

L'analyse de la consommation d'énergie de l'ESMA est effectuée à la fois par mètre carré et par ETP afin de:

- prendre en considération les changements de contexte (c'est-à-dire le déménagement vers un nouveau bâtiment où davantage d'espaces de bureaux ont été loués et l'augmentation continue de ses effectifs); et



- comparer ses performances d'une année à l'autre.

Le chapitre suivant présente les performances environnementales de l'ESMA. Elles sont comparées à un objectif lorsqu'il en existe un. La valeur est comparée soit à l'objectif propre de l'ESMA, soit au repère d'excellence disponible, issu du document de référence sectoriel (DRS) relatif aux *meilleures pratiques de management environnemental pour le secteur de l'administration publique*<sup>5</sup>, lorsqu'il existe.

Comme nous le verrons en détail au chapitre suivant, il n'est pas pertinent d'analyser toutes les activités, vu les changements de contexte.

## 7.2 Objectifs environnementaux 2022-2024

De nouveaux objectifs ont été approuvés lors de la revue de direction en avril 2022, afin de s'adapter aux multiples changements de contexte. Ils couvrent la prochaine période 2022-2024.

Les objectifs sont fixés pour 2024, sauf si une autre année cible est communiquée.

Domaine d'action	Aspect	Objectif
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau – consommation énergétique et non énergétique	2022: Établir des processus avec le gestionnaire du bâtiment afin d'avoir une vision claire de toutes les consommations énergétiques, au premier trimestre de l'année suivante.
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau - Consommation de papier	Maintenir la consommation de papier en dessous du seuil d'excellence de 15 p/jour/ETP.
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau - Consommation de papier	2022: 100 % des réimpressions avec la nouvelle identité visuelle de l'ESMA sont effectuées sur du papier écolabellisé.
Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Travail de bureau - Consommation d'eau	Réduire la consommation d'eau en dessous de 5 m <sup>3</sup> /ETP.

---

<sup>5</sup> [DÉCISION \(UE\) 2019/61 DE LA COMMISSION](#) du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources	Passation de marchés	Maintenir une part croissante de marchés publics écologiques.
Encourager la prévention des déchets et de la pollution environnementale en recyclant autant que possible les articles et en les réutilisant puis en optimisant leur élimination	Déchets	2022: Maintenir la production de déchets en dessous du seuil d'excellence de 200 kg/ETP.  Recycler au moins 65 % des déchets.
Prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et réduire au minimum l'impact de la mobilité et des déplacements	Toutes les activités	2023: Étendre le champ d'application aux émissions des visiteurs en 2023.  Réduire les émissions de GES <sup>6</sup> de 21 %/ETP par rapport à 2019.
Prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de CO <sub>2</sub> et réduire au minimum l'impact de la mobilité et des déplacements	Déplacements effectués dans le cadre des missions	Réduire les émissions de GES dues aux déplacements de 35 %/ETP par rapport à 2019.  Maintenir une intensité en carbone de nos déplacements inférieure à 115 g/km.
Intégrer les facteurs environnementaux dans nos travaux, en tant que thème transversal, comme prévu par notre règlement.	Durabilité et intégration des facteurs ESG	L'ensemble du personnel a eu la possibilité de participer à au moins une session de sensibilisation à la durabilité.  Tout le personnel dont la mission l'exige a reçu une formation sur le cadre réglementaire pour les facteurs ESG en matière de finance durable.
Respecter la législation, les règlements administratifs et autres exigences applicables en matière d'environnement	Toutes les activités	Conformité à 100 %.

---

<sup>6</sup> Gaz à effet de serre

## 8 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### 8.1 Avant-propos

L'ESMA a emménagé dans un bâtiment nouvellement rénové en novembre 2019.

Depuis lors, l'ESMA a eu des difficultés à obtenir des données fiables et reproductibles de la part du gestionnaire et du propriétaire du bâtiment en ce qui concerne la consommation.

Toutefois, l'ESMA a réussi à rendre compte de ses performances environnementales jusqu'à la fin de 2021, sur la base des meilleures données disponibles.

L'objectif principal de l'ESMA concernant le gestionnaire et le propriétaire du bâtiment pour 2022 sera d'établir un processus clair et fiable pour pouvoir collecter les données relatives à la consommation et surveiller ses performances environnementales.

Comme expliqué dans la section 7.1, l'analyse de la consommation d'énergie est effectuée à la fois par mètre carré et par ETP.

### 8.2 Énergie

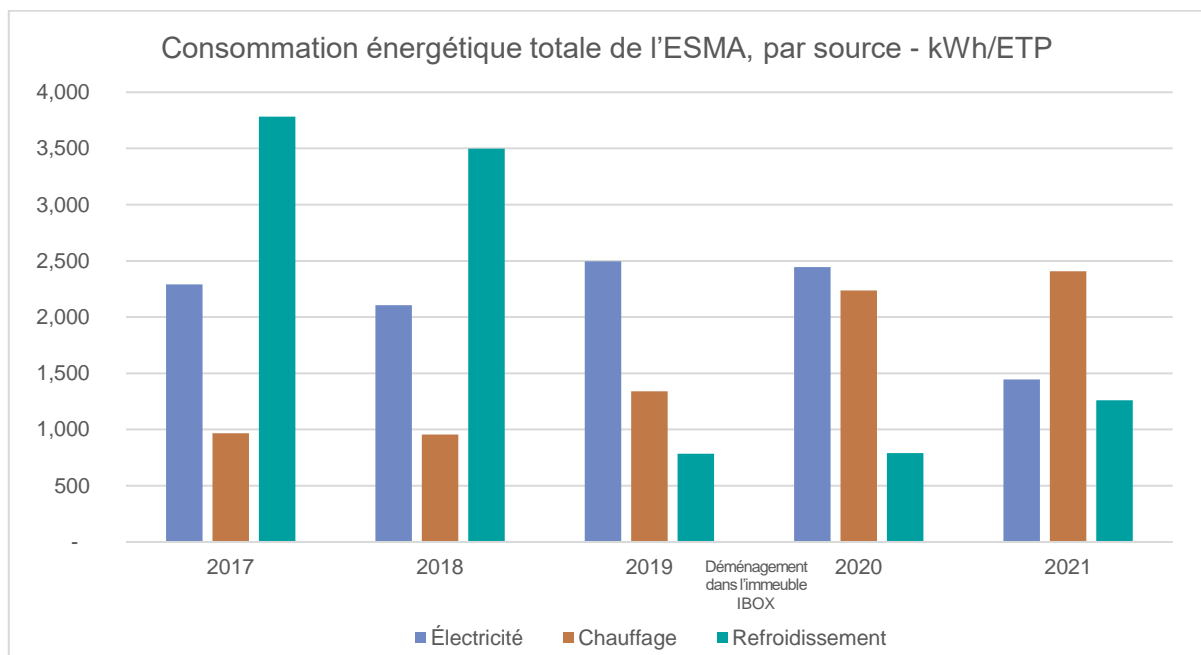
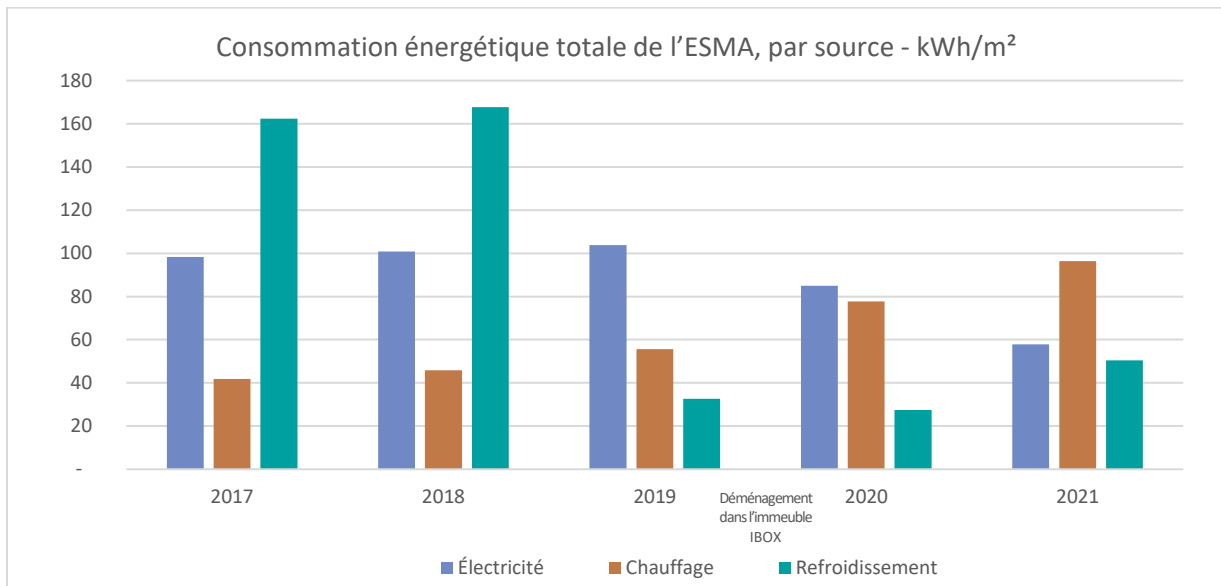
#### 8.2.1 Performances

Objectif : Réduire la consommation d'électricité de 10 %, par mètre carré et par ETP.



La transition vers l'EMAS a commencé avant que l'ESMA ne décide de déménager dans l'immeuble IBOX, et il est à noter que les performances environnementales ont constitué l'un des critères de sélection de ce bâtiment.

La consommation énergétique totale de l'ESMA (y compris l'électricité, le chauffage et le refroidissement) par mètre carré et par ETP est indiquée ci-dessous.



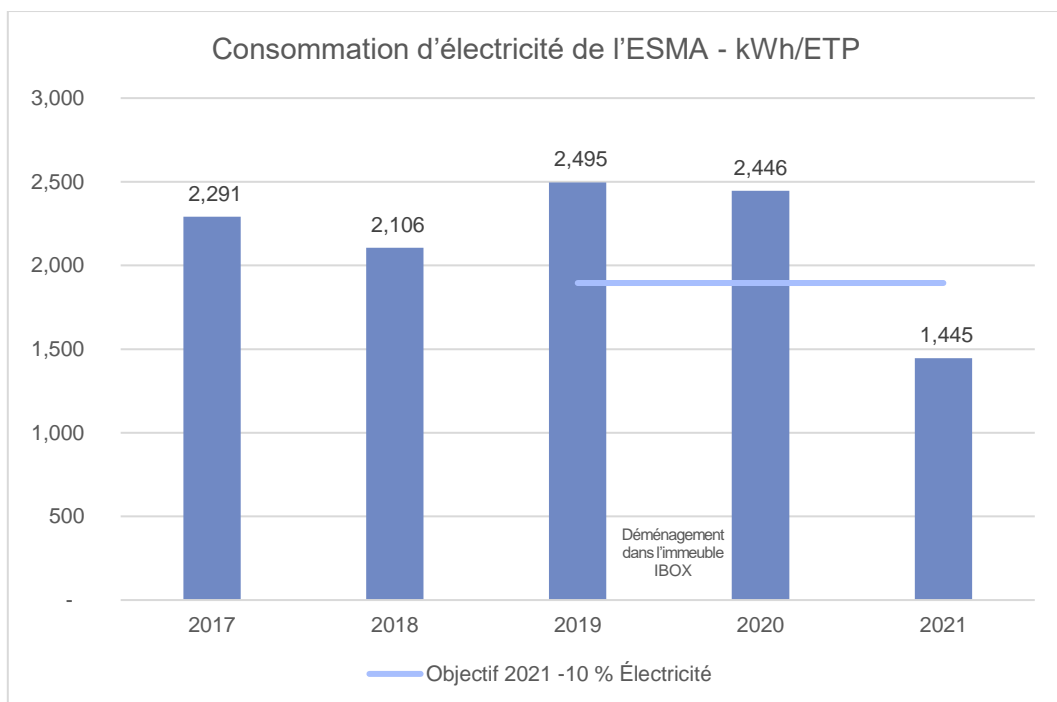
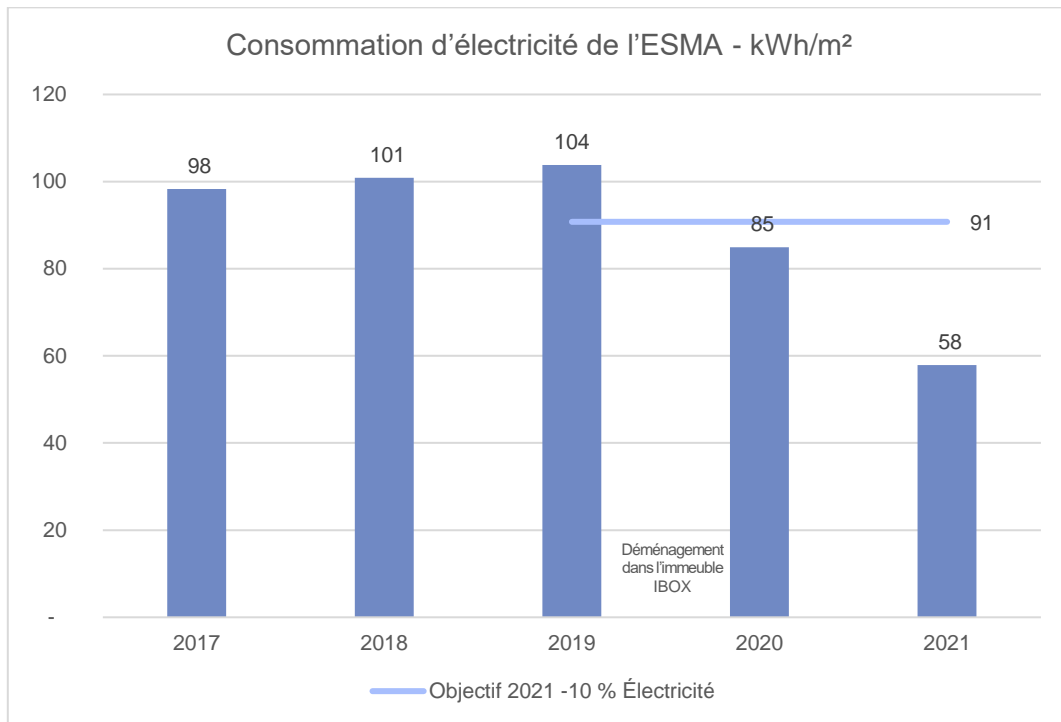
Entre 2017 et 2018 : l'ESMA louait un bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

En 2019 : les données sur le chauffage dans l'ancien bâtiment ont été calculées (base y-1 et degrés-jours unifiés).

En 2020 : l'occupation du bâtiment était très faible en raison de la pandémie. Les données disponibles semblent incohérentes comme expliqué dans la section 8.1.

À partir de la mi-2020 (après le confinement) et tout au long de l'année 2021 : l'ESMA opère à 100 % avec de l'air neuf, en raison de la situation sanitaire. Ceci implique mécaniquement une augmentation de la consommation d'énergie pour le refroidissement et le chauffage.

En ce qui concerne l'électricité, qui était le principal objectif de l'ESMA en matière d'amélioration, la consommation a atteint l'objectif de réduction de 10 % en 2021:





La part de la consommation d'électricité privée de l'ESMA, par rapport à la consommation globale du bâtiment, est inférieure à 50 % tant en 2020 qu'en 2021. Il est donc d'autant plus important d'entretenir des relations étroites avec le gestionnaire du bâtiment pour améliorer les performances, car elles ne dépendront pas uniquement des efforts de l'ESMA.

### **8.2.2 Actions entreprises**

- Déménagement dans un bâtiment nouvellement rénové doté de hauts standards environnementaux couvrant à la fois l'enveloppe du bâtiment, les équipements [système de gestion technique du bâtiment (GTB), régulation automatique, etc.] et l'utilisation, 100 % de l'électricité provenant d'énergies renouvelables - avec certificats d'origine.
- Communication auprès des équipes sur les performances et les équipements du bâtiment et sur les meilleures pratiques pour limiter la consommation d'énergie des appareils informatiques ; et
- Échanges avec le gestionnaire du bâtiment pour harmoniser les rapports.

### **8.2.3 Étapes suivantes**

- Travailler avec le gestionnaire et le propriétaire du bâtiment pour rationaliser les rapports concernant les zones partagées.
- Travailler avec le propriétaire du bâtiment et le fournisseur de la GTB afin d'établir des rapports réguliers sur les consommations privées, de pouvoir les corrélérer à l'activité et de fixer des objectifs d'amélioration raisonnables.
- Rétablir le fonctionnement nominal des systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement dès que les conditions sanitaires le permettent. Le système de ventilation est prévu pour fonctionner avec un double flux, mais depuis la pandémie de COVID-19, il fonctionne avec 100 % d'air neuf, ce qui entraîne des pertes d'énergie plus importantes. Étant donné que la ventilation représente plus de 40 % de la consommation énergétique globale, et compte tenu des pertes d'énergie engendrées, le retour à un fonctionnement normal, à condition qu'il soit sûr, représentera un gain considérable ; et
- Veiller à prendre en compte la consommation d'énergie lors de la préparation des achats - voir le chapitre « Passation de marchés » ci-dessous.

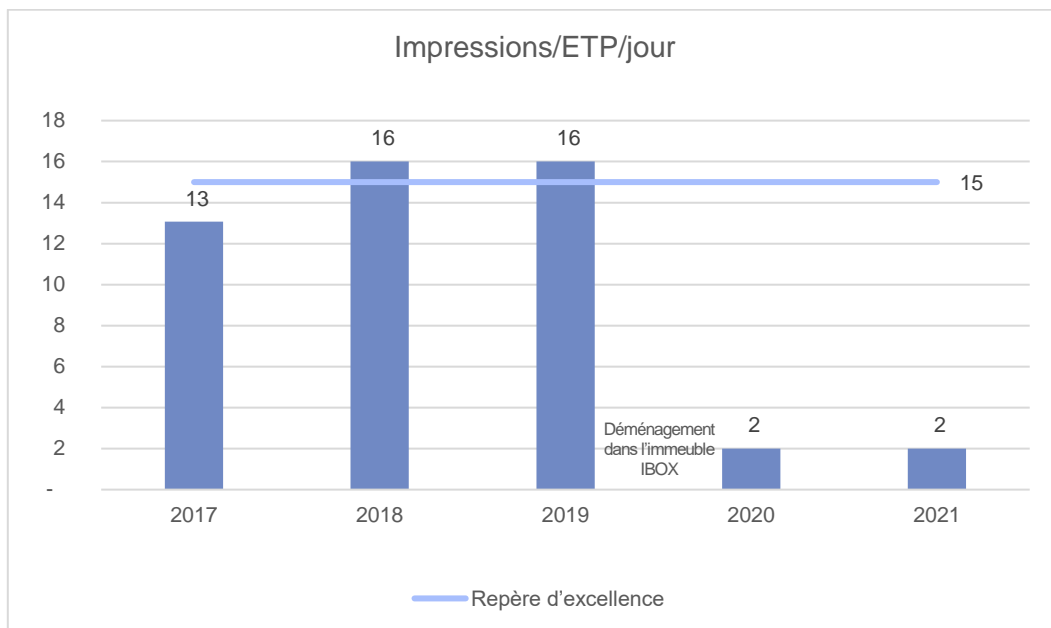


## 8.3 Consommation de papier, équipements et systèmes informatiques



### 8.3.1 Performances

Objectif : Réduire la consommation de papier de 15 % (impressions/jour/ETP).



Les performances sont mesurées en tenant compte du nombre d'impressions par employé en équivalent temps plein (ETP) et par jour.

La baisse importante entre 2019 et 2020 est due aux éléments suivants:

- Le télétravail obligatoire imposé en raison de la pandémie de COVID-19, et
- Un changement du système d'impression de l'ESMA (badge pour imprimer) depuis le déménagement dans l'immeuble IBOX.

Il est difficile d'évaluer leurs poids relatifs, même s'il peut être considéré que le premier élément produit le plus d'effets.

En 2021, seules les feuilles de papier A3 portaient un label écologique à l'ESMA.

Lors de la mise en œuvre du SME, les outils informatiques n'ont pas fait l'objet d'une attention spécifique, si ce n'est l'empreinte carbone liée aux achats d'équipements.

Néanmoins, afin de s'acquitter de sa mission et d'améliorer son impact environnemental global, l'ESMA dépend fortement de ses systèmes informatiques, notamment pour la digitalisation des réunions et autres processus.

### 8.3.2 Actions entreprises

- Changement du système d'impression de l'ESMA, lors du déménagement dans l'immeuble IBOX, avec un système de « badge pour imprimer » qui permet plus de flexibilité aux équipes, renforce la sécurité des données et évite les impressions oubliées ;
- Les postes de travail sont configurés par défaut pour imprimer en noir et blanc et en recto-verso. Le personnel est invité à ne pas modifier, dans la mesure du possible, cette configuration ;
- Amélioration de la plateforme Paperless, permettant la digitalisation d'un plus grand nombre de flux de travail électroniques (par exemple, sur la gestion du budget, les contrats et les engagements, l'éthique, les ressources humaines, la passation de marchés) et mise en œuvre de « EU Sign » pour le Président, la Directrice Exécutive et les Chefs de Département ;
- Partager les meilleures pratiques telles que les abonnements à la presse numérique (qui réduisent également les déchets), la création d'une bibliothèque interne qui répertorie tous les livres (papier) disponibles dans l'organisation ;
- Tous les écrans sont réglés en mode veille ou veille profonde ;
- Les ordinateurs sont en mode veille profonde ;
- Les téléphones de bureau ont été remplacés par l'application Microsoft Teams ;
- La durée de vie des appareils informatiques n'est pas liée à la durée d'amortissement comptable (4 ans). En cas de problèmes techniques, les ordinateurs portables sont configurés et/ou mis à jour pour être affectés à un autre utilisateur. Un contrôle technique est régulièrement effectué pour évaluer si les modèles d'appareils sont toujours en mesure de supporter les systèmes informatiques de l'ESMA;
- L'intégration des nouveaux collègues comprend des informations sur les impacts environnementaux des équipements informatiques ;
- Les ordinateurs portables achetés portent le label écologique EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques), niveau Argent (qui dépend d'un contrat-cadre de la Commission européenne) ;
- Les équipements informatiques sont systématiquement recyclés ;
- Une formation sur les marchés publics écologiques concernant les équipements informatiques est dispensée au personnel du service informatique ; et

- Une formation à l'informatique durable [assurée par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le sous-réseau du Comité consultatif sur les technologies de l'information et de la communication (ICTAC)] a été dispensée au personnel du service informatique et partagée en interne sur le wiki.

### 8.3.3 Étapes suivantes

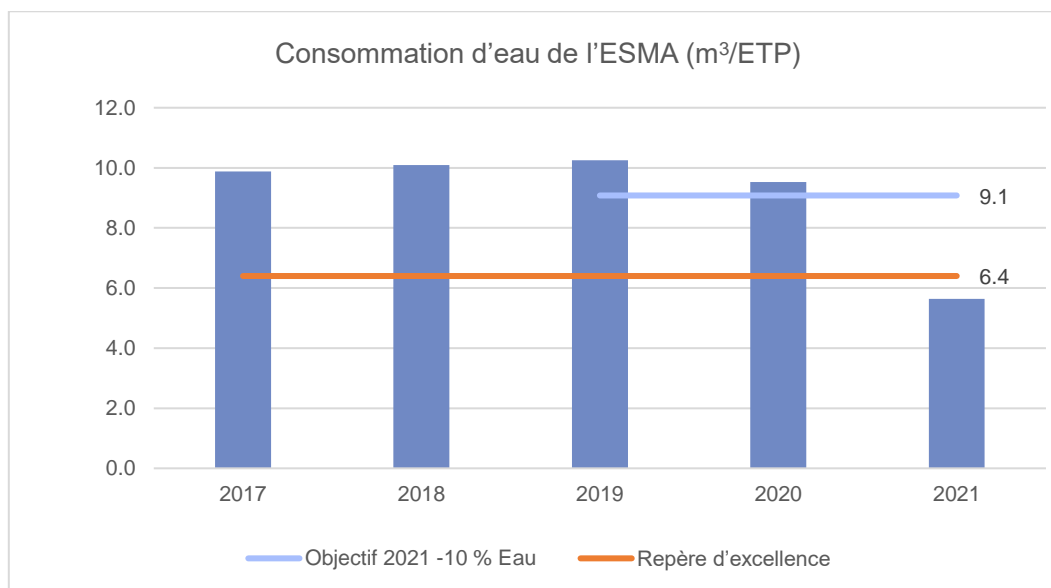
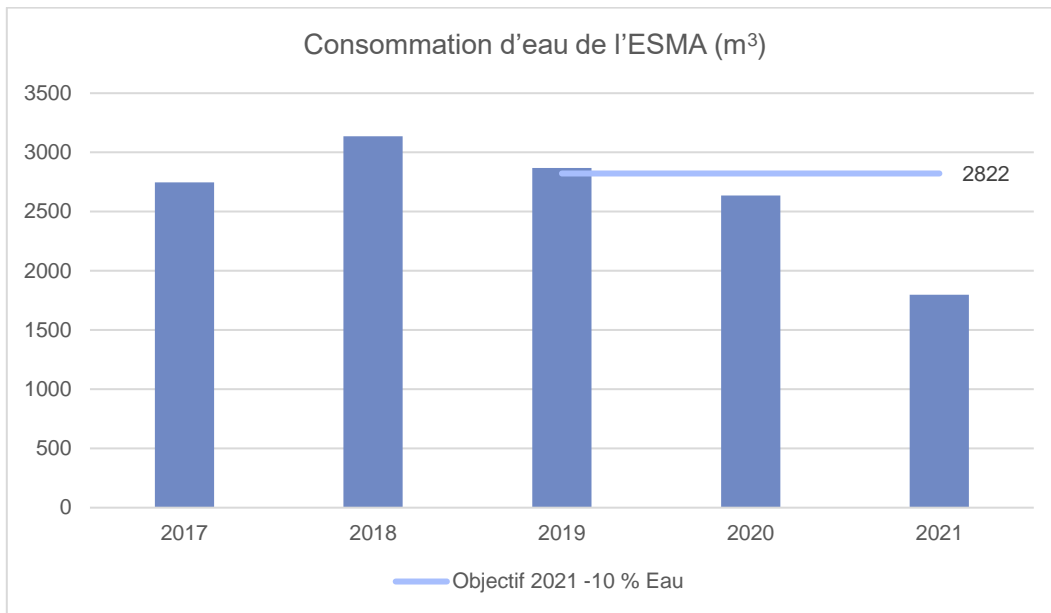
- Contrôler régulièrement les impressions afin de pouvoir indiquer si les « bonnes habitudes » prises pendant la pandémie ont été conservées ;
- Acheter 100 % de papier portant un label écologique ;
- Projet en cours visant à mettre en place des postes de travail virtuels pour les consultants hors site. Cette technologie nécessite moins de puissance de la part des équipements et permettra de réduire la consommation d'énergie et les achats de matériel ;
- Évaluer la faisabilité de la réutilisation des équipements informatiques : rechercher une entreprise d'économie sociale comme Oxfam, qui travaille déjà avec la Commission européenne, pour réutiliser les équipements qui ne correspondent plus aux besoins de l'ESMA et aider à les recycler ; et
- Ajouter un nouvel indicateur pour suivre le cycle de vie des équipements informatiques.

## 8.4 Consommation d'eau

### 8.4.1 Performances

Objectif : Réduire la consommation d'eau de 10 % par ETP.





En 2019 : il existe un doute à la fois sur la consommation dans le bâtiment précédent (nettement inférieure à la consommation habituelle) et sur le niveau de consommation pendant deux mois dans l'immeuble IBOX.

En 2020 : comme pour la consommation d'énergie, l'occupation du bâtiment a été très faible en raison de la pandémie. Les données disponibles semblent incohérentes comme expliqué dans la section 8.1.

En ce qui concerne la consommation d'eau, l'ESMA a atteint l'objectif de réduction de 10 % en 2021.

### 8.4.2 Actions entreprises

- Déménagement dans un bâtiment plus performant où tous les équipements sont à faible débit et où le réseau de distribution est équipé de vannes à fermeture automatique qui empêchent toute fuite ;
- La société de nettoyage utilise presque exclusivement des techniques de nettoyage « à sec », avec une utilisation minimale d'eau ; et
- Bonnes pratiques à l'intention du personnel en ce qui concerne l'utilisation des lave-vaisselle et sensibilisation à la consommation d'eau.

### 8.4.3 Étapes suivantes

Travailler avec le gestionnaire du bâtiment et le fournisseur du système de gestion du bâtiment afin d'établir des rapports réguliers sur les consommations et d'en faire le suivi pour pouvoir les comparer à l'activité et fixer des objectifs raisonnables.

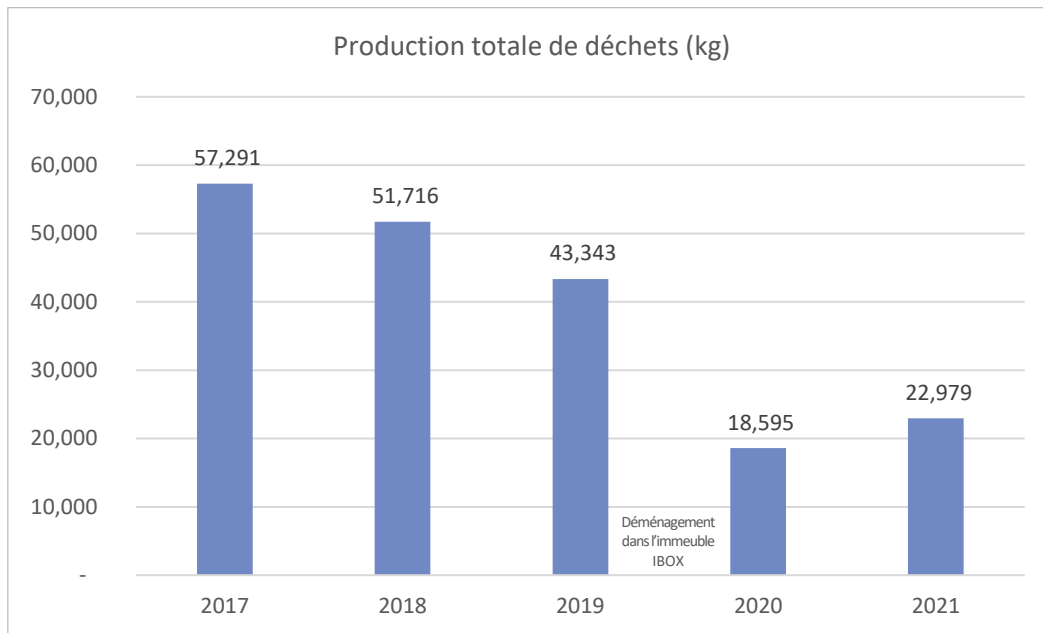
## 8.5 Déchets

### 8.5.1 Performances

Objectifs:

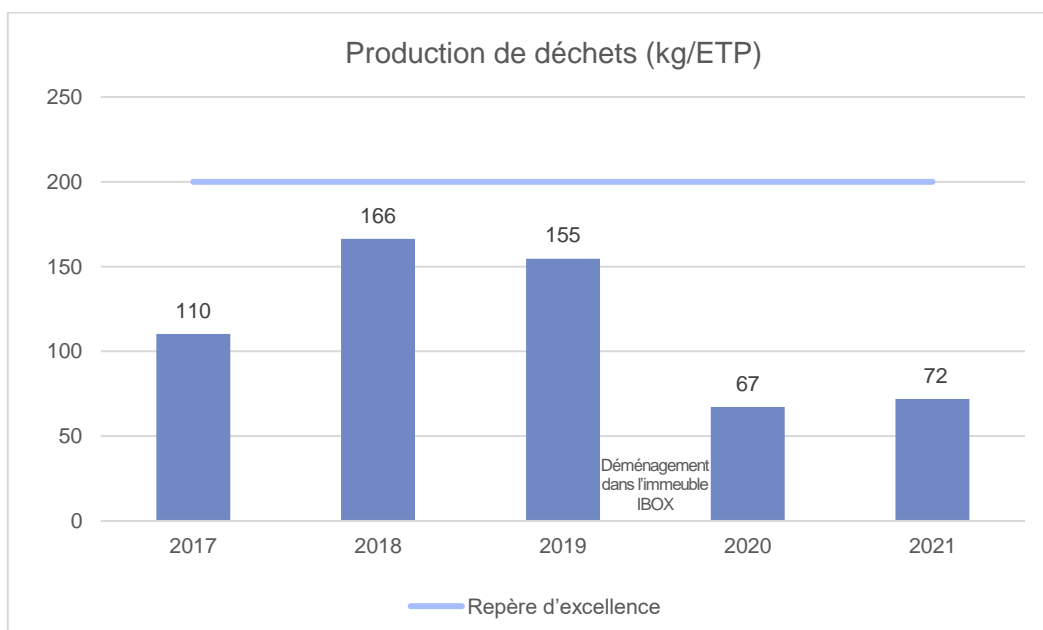
- Réduire la production totale de déchets ;
- Augmenter de 15 % la part des déchets recyclés et réduire la production de déchets non triés ;
- Réduire la production de déchets en papier ; et
- Réduire la production de déchets plastiques et de cannettes.



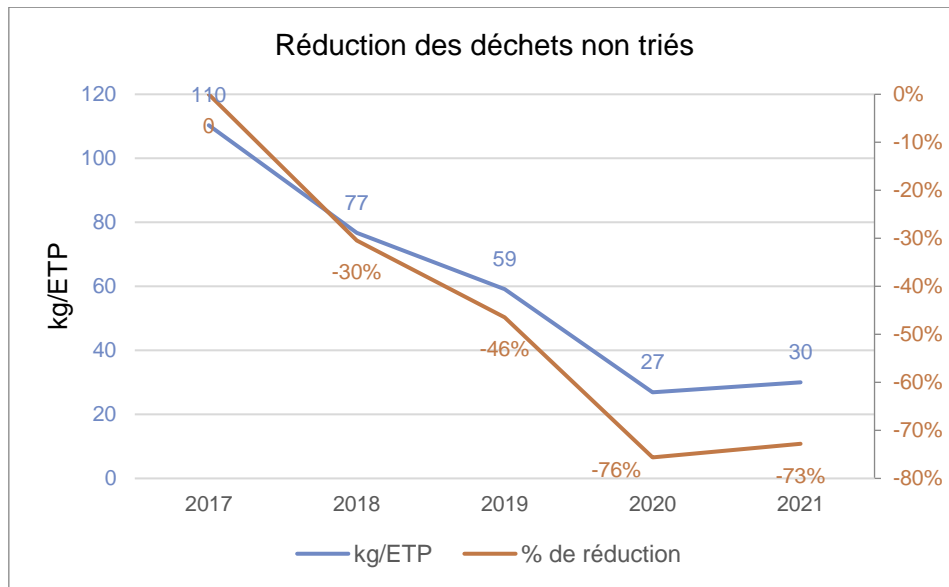


Dans l'immeuble IBOX, il existe deux façons de gérer les déchets:

- Les déchets « classiques » : papier, carton, emballages plastiques, métaux, etc. et les déchets généraux, sont gérés par le gestionnaire du bâtiment, via son propre contrat. Par conséquent, l'ESMA a une influence limitée sur la gestion des déchets dans le bâtiment qu'elle occupe. Les volumes associés (en kg) sont attribués à l'ESMA en fonction de sa part de surface louée. Jusqu'à présent, aucun coefficient de pondération n'a été appliqué. Ces flux de déchets ne sont pas mis en décharge ; et
- Les déchets spécifiques, tels que les documents papiers confidentiels, les piles ou les DEEE, sont gérés via un contrat de l'ESMA, sur lequel elle a plus d'influence.

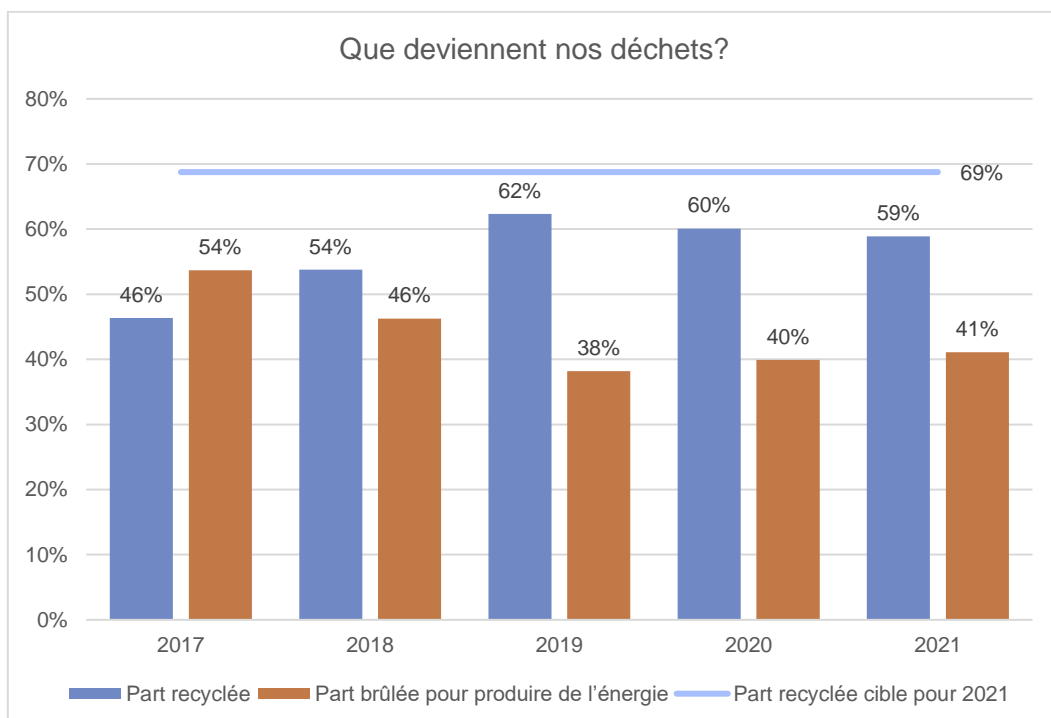


Les quantités de déchets n'ont cessé de diminuer depuis que l'ESMA a commencé à mettre en œuvre son SME et ont toujours été inférieures au repère du DRS. Les performances des années 2020 et 2021 sont à analyser avec précaution, compte tenu du très faible nombre de jours de travail au bureau.



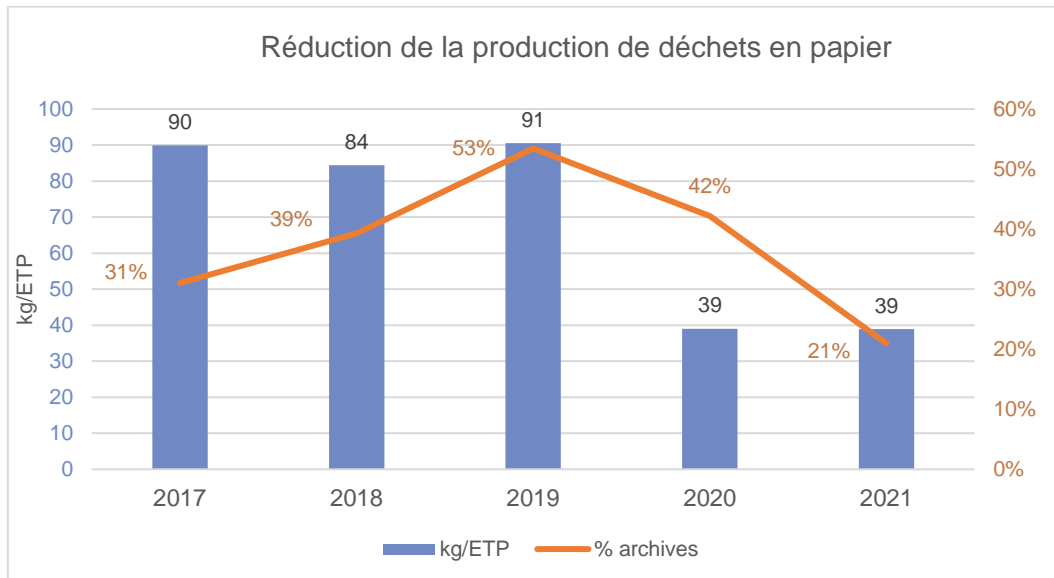
En parallèle, les efforts de l'ESMA pour offrir plus d'options de tri en 2018, ont permis à l'organisation de réduire de 75 % sa part de déchets non triés.

Encore une fois, les données de 2020 et 2021 doivent être considérées avec précaution, car il y avait moins de personnel dans le bâtiment.



En 2021, le recyclage concernait 59 % des déchets généraux produits à l'ESMA, alors que l'objectif était de 69 %.

L'ESMA agit en conformité avec le repère d'excellence du DRS car aucun de ses déchets n'est mis en décharge.

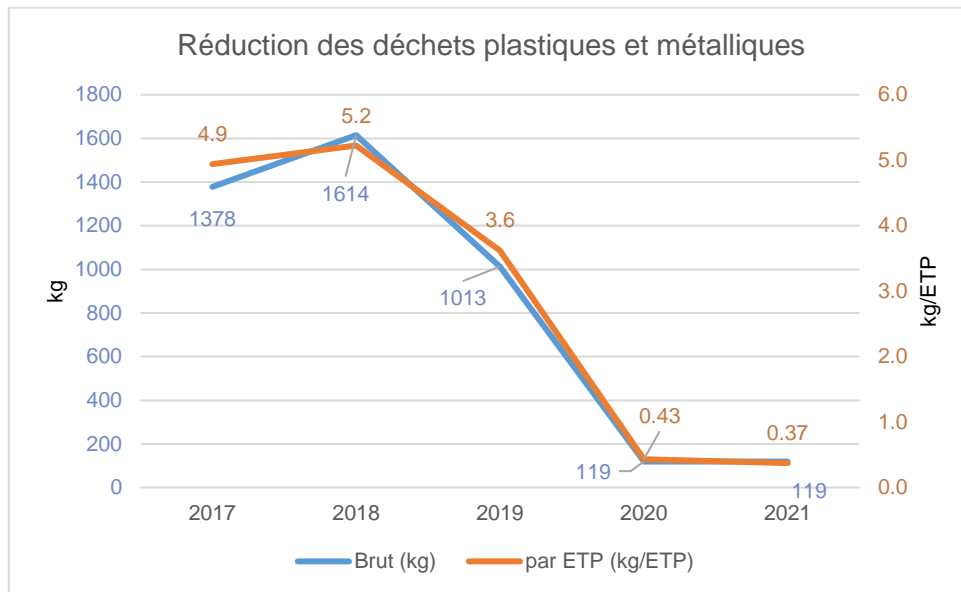


En ce qui concerne les déchets en papier, l'ESMA n'a pas réussi à réduire leur production avant 2020.

Néanmoins, en examinant l'origine du papier jeté, il semblerait que les archives aient joué un rôle important, en particulier lors du déménagement.

Depuis 2020, avec la digitalisation des processus de l'ESMA et les éventuelles nouvelles habitudes dues aux règles de télétravail, les déchets en papier de l'ESMA devraient continuer à diminuer dans les prochaines années.





Après la mise en place d'options de tri plus claires en 2018, la quantité de déchets métalliques et en plastique, tant brute que par ETP a augmenté avant de commencer à diminuer. Un tri amélioré peut expliquer l'augmentation constatée, la diminution provenant d'une plus grande sensibilisation à la prévention des déchets.

Encore une fois, les données de 2020 et 2021 doivent être considérées avec précaution, car il y avait moins de personnel dans le bâtiment.

### 8.5.2 Actions entreprises

- En 2021, contrat avec un nouveau prestataire de collecte et de recyclage des DEEE et des documents confidentiels ;
- Dans les étages occupés par l'ESMA, mise en place de nouvelles options de tri conformes au règlement intérieur du bâtiment, et communication associée auprès des équipes pour expliquer les bonnes pratiques de tri des déchets ; et
- Échanges avec la société de nettoyage pour s'assurer de la compréhension et du respect des flux de déchets mis en place au sein du bâtiment et obtenir un retour d'informations sur les éventuels problèmes rencontrés.

### 8.5.3 Étapes suivantes

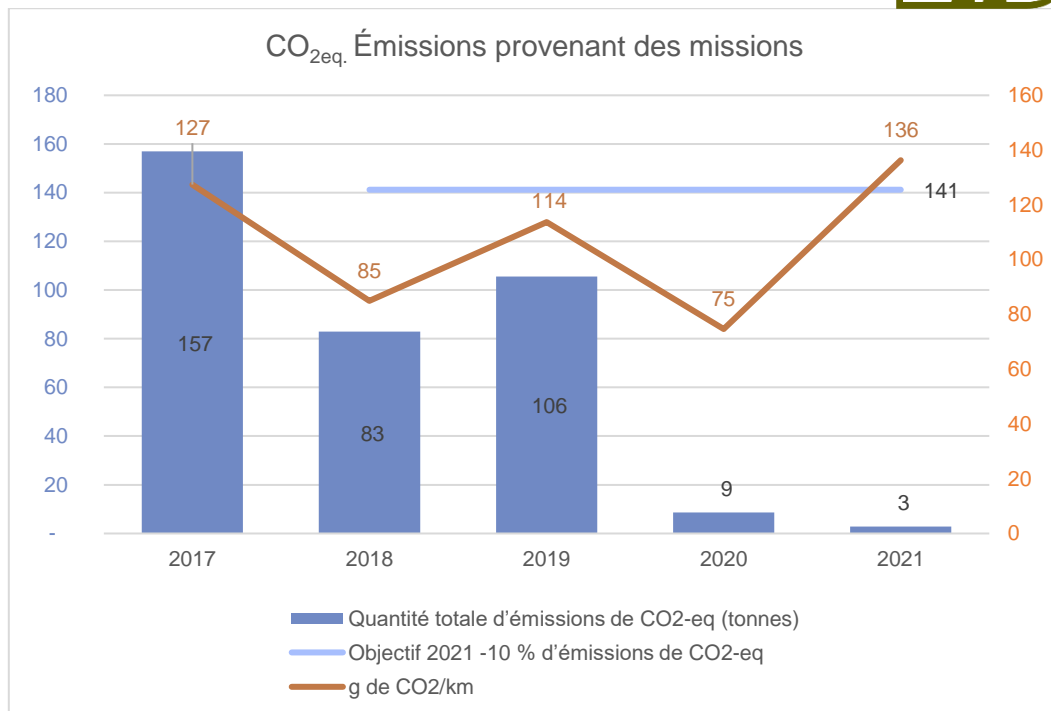
- Prévoir des règles spécifiques pour les déchets habituels et particuliers (par exemple, les gobelets en carton, les boîtes à emporter de la cantine) ;
- Trouver un moyen d'obtenir des données concernant uniquement les déchets de l'ESMA, en travaillant avec le propriétaire du bâtiment et/ou la société de nettoyage ; et

- Analyser les données et développer des moyens de prévenir la production de déchets de l'ESMA.

## 8.6 Déplacements

### 8.6.1 Performances

Objectif: Réduire l'empreinte carbone des missions de 10 %.



En ce qui concerne les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES), après une baisse importante en 2018 – près de 50 % – un rebond de 25 % a été observé. Ce rebond ne s'explique pas par l'évolution des effectifs, puisque les émissions par ETP ont évolué à peu près dans les mêmes proportions.

En examinant les données détaillées, on a noté en 2019 une baisse des distances parcourues en train (-33 % par rapport à 2018), alors que les distances parcourues en avion ont augmenté (+11 %). Nous avons décidé d'introduire l'indicateur d'intensité des émissions de gaz à effet de serre (intensité GES) des déplacements, exprimé en grammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par km (g de CO<sub>2</sub>-eq/km), intégré à gauche du graphique, pour analyser, à l'aide d'un seul indicateur, la manière dont nous passons à des déplacements en train, le cas échéant.

Un point intéressant est que la distance globale en 2019 était 5 % inférieure à celle de 2018, ce qui signifie que davantage de déplacements en avion ont été organisés. Il ne semble pas s'agir d'un effet rebond car en 2019, il y a eu très peu de déplacements de courte distance en



avion. C'est simplement parce que l'ESMA a dû rencontrer des parties prenantes dans des pays plus éloignés de la France.

Il en va de même entre 2020 et 2021, les distances ont diminué de manière significative (-82 %), mais 85 % des déplacements ont été effectués en avion, et la règle applicable aux 800 km aller/retour a été respectée. Par conséquent, l'indicateur d'intensité GES est intéressant mais doit être analysé avec les données détaillées et les émissions de GES globales des déplacements.

Pour permettre une amélioration sur le long terme, il conviendra de trouver des compromis entre les missions et les impacts sur l'environnement, en tenant compte des besoins des activités principales et de la possibilité de réaliser les réunions à distance.

Les années 2020 et 2021 tendent toutefois à prouver que l'ESMA peut mener ses missions sans que son personnel ne voyage autant qu'il en avait l'habitude avant la pandémie.

### **8.6.2 Actions entreprises**

- Suivi avec la nouvelle agence de voyage afin d'obtenir des données précises ; et
- Meilleures pratiques en matière de déplacements pour favoriser le train et réduire au minimum les transports.

### **8.6.3 Étapes suivantes**

- Contrôler les moyens de déplacement des visiteurs ;
- En 2022, ou après la fin de la pandémie de COVID-19, intégrer l'évaluation des impacts des déplacements des visiteurs de l'ESMA dans notre suivi afin d'obtenir une évaluation plus précise des impacts environnementaux indirectes de l'ESMA ; et
- Mettre en place des instructions et bonnes pratiques en matière de « déplacements durables » pour parvenir à un équilibre entre le besoin de l'ESMA de rencontrer des parties prenantes et les impacts environnementaux des déplacements, en se concentrant sur les réunions à distance.

## **8.7 Émissions atmosphériques, y compris de GES**

### **8.7.1 Performances**

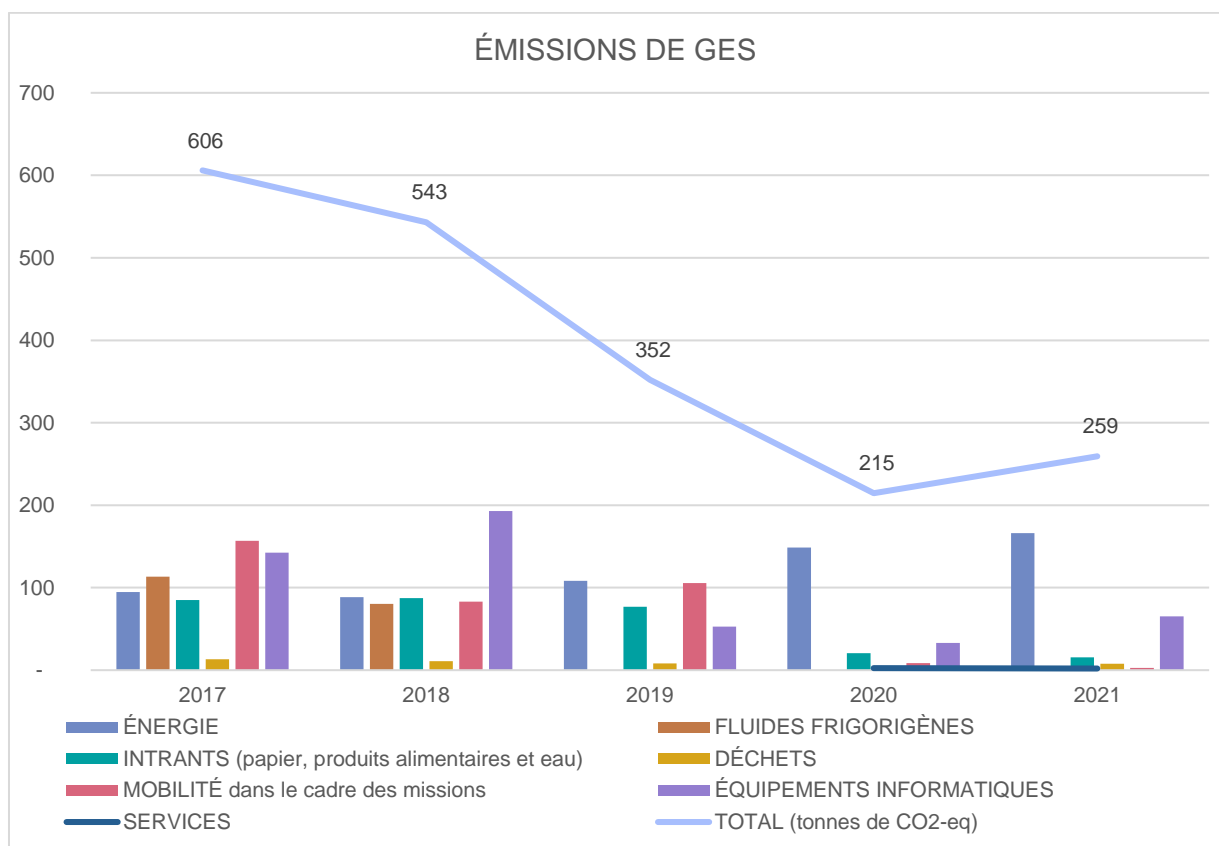
Les émissions de GES sont évaluées selon le champ d'application suivant:

- Consommation d'énergie - indirecte: électricité, réseau de chauffage et réseau de refroidissement ;

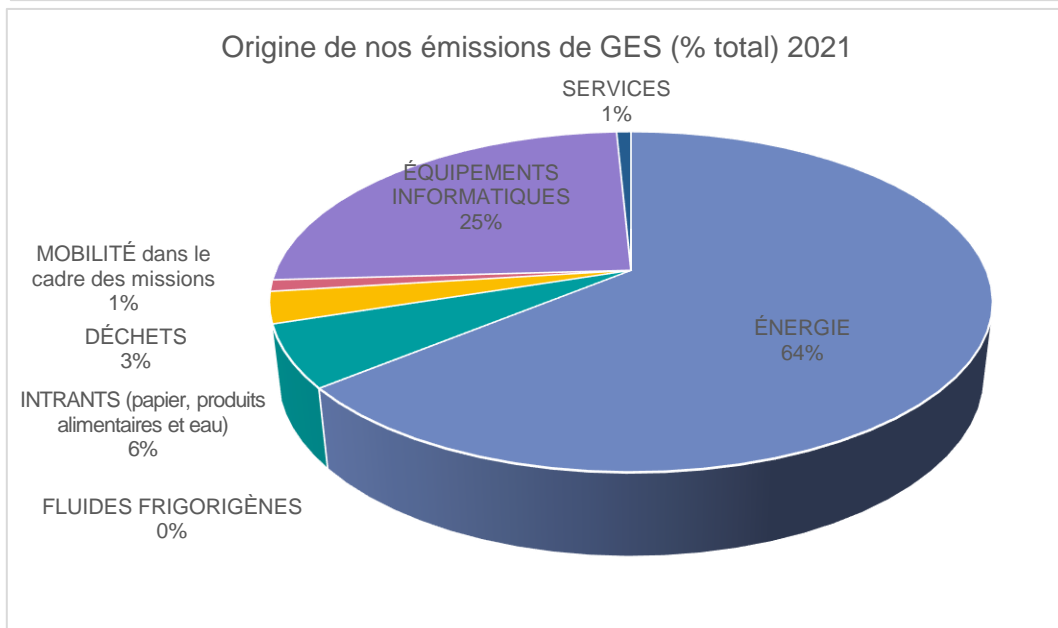
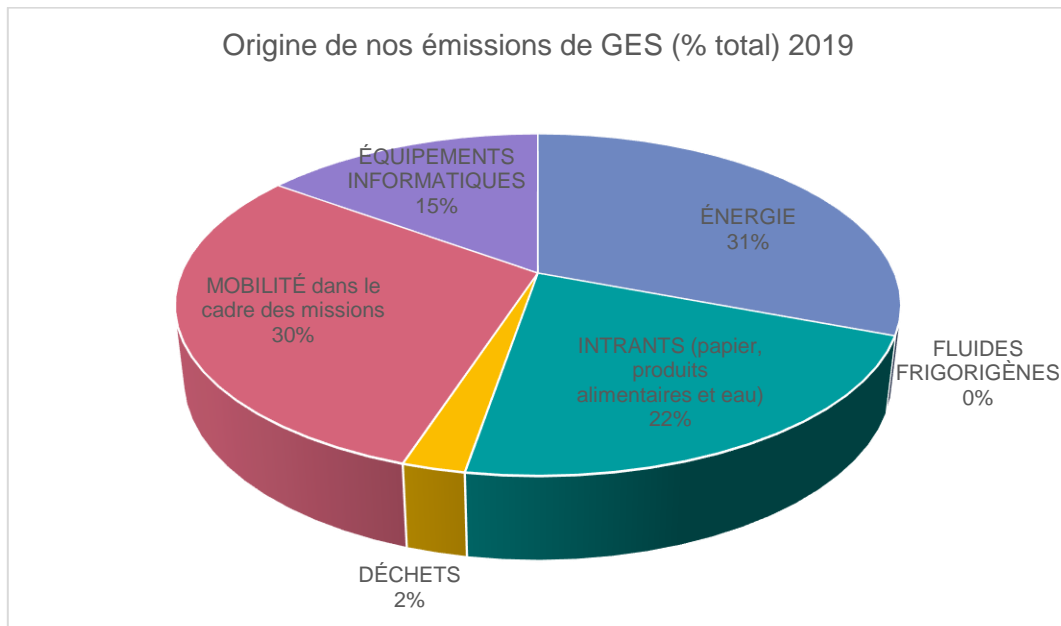
- Intrants: papier, produits alimentaires (y compris les services de restauration pour les réunions et la cantine pour le personnel de l'ESMA) et eau ;
- Déchets ;
- Mobilité dans le cadre des missions ;
- Équipements informatiques (actifs) ; et
- Services (location d'imprimantes, depuis le déménagement).

Les facteurs d'émissions de l'ESMA proviennent de la [Base Carbone](#) gérée par l'ADEME (Agence de la transition écologique), afin de rendre compte des émissions de GES de l'ESMA, sauf pour les déplacements de mission pour lesquels le calcul est effectué par l'agence de voyage.

Les progrès accomplis en matière d'émissions sont indiqués ci-dessous:



Une comparaison ciblée entre 2019 (dernière année représentative) et 2021 est réalisée ci-dessous:



- L'énergie reste le plus gros contributeur aux émissions de GES, qui ont augmenté en 2021 car l'ESMA exploite à 100 % l'air libre en raison de la situation sanitaire ;
- Les équipements informatiques constituent une source d'émissions de GES importante, et les émissions sont prises en compte pour l'année d'acquisition. Comme mentionné à la section 8.3, des projets sont en cours pour limiter les effets liés aux équipements informatiques ;
- Intrants: principalement associés aux produits alimentaires (y compris la cantine et les services de restauration pour les réunions). Il est possible d'améliorer la collaboration avec le prestataire de restauration/la cantine ainsi que la sensibilisation du personnel ;

- Missions : elles représentent une source d'émissions beaucoup moins importante pour l'ESMA, même si l'année 2021 n'est pas représentative en raison de la pandémie; des détails ont été fournis dans la section 8.6 ;
- Les déchets et les services contribuent dans une moindre mesure aux émissions de GES de l'ESMA ; et
- Les fluides frigorigènes (gérés par la gestionnaire du bâtiment et la cantine) n'ont pas été déclarés en 2019. Ce n'est pas vraiment un problème car le déménagement a résolu cette question. L'ESMA est désormais connectée au réseau urbain de refroidissement.

### **8.7.2 Actions entreprises**

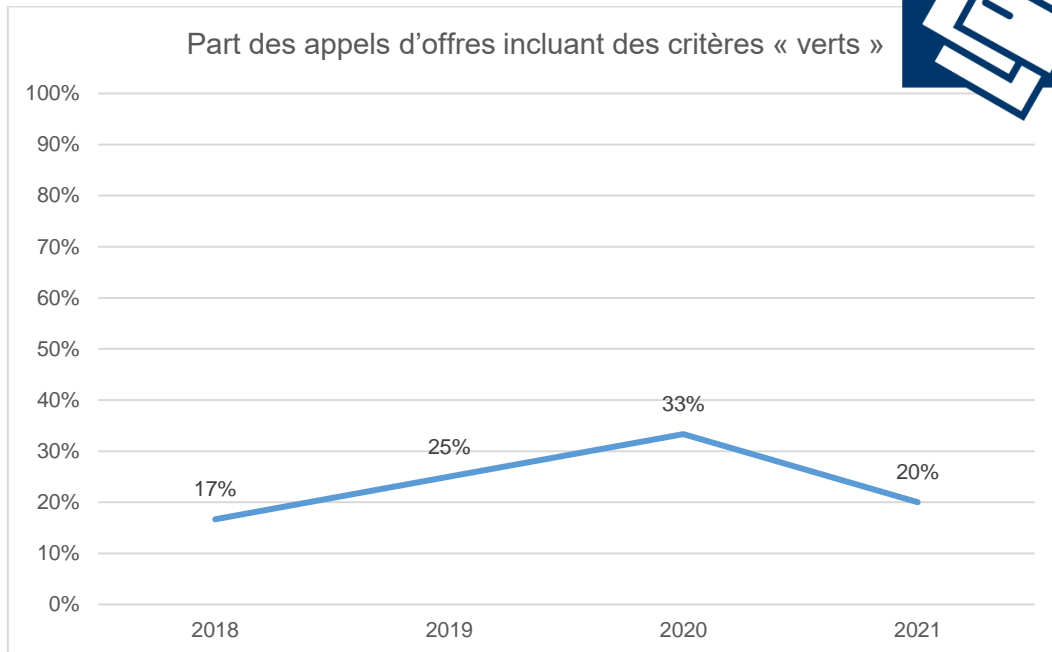
Comme, historiquement, une source importante d'émissions de GES était les déplacements et que ceux-ci ont été interdits pendant la majeure partie des années 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'actions spécifiques pour lutter contre les émissions de GES car elles ont mécaniquement chuté en 2021.

### **8.7.3 Étapes suivantes**

- Continuer à développer la « nouvelle normalité », y compris la prise en compte des effets des GES : télétravail – en tenant compte des effets de rebond potentiels – missions, réunions dans les locaux de l'ESMA ;
- Étendre le champ d'application de l'empreinte carbone de l'ESMA, en commençant par les émissions liées aux déplacements des visiteurs, afin de mettre en évidence une autre source d'émissions nécessaire au fonctionnement et de sensibiliser les visiteurs de l'ESMA ; et
- Ensuite, évaluer l'opportunité d'étendre les données du scope 3 intégrées dans Bilan GES : autres services clés (maintenance), services informatiques, tels que le stockage et le traitement des données.

## 8.8 Passation de marchés

### 8.8.1 Performances



Pour prévenir les impacts environnementaux, il est important que l'ESMA pratique une passation de marchés écologiques afin de faire les meilleurs choix.

Pour évaluer les progrès réalisés au cours de cette première période, tous les critères écologiques des appels d'offres de l'ESMA ont été pris en compte (à l'exception de la digitalisation du processus de passation de marchés lui-même), qu'ils figurent dans les critères principaux ou dans les caractéristiques secondaires, sans se limiter aux critères existants des marchés publics écologiques (MPE) élaborés par la Commission européenne.

La passation de marchés de l'ESMA est guidée par les besoins de l'organisation et parfois il n'y a pas de critères environnementaux pertinents ou suffisamment solides pouvant être intégrés dans les procédures de l'ESMA.

### 8.8.2 Actions entreprises

- Suivre les performances et affiner la manière dont l'ESMA analyse la transformation écologique de son processus de passation de marchés ;
- Réviser le processus pour intégrer la préoccupation environnementale du plan de passation de marchés, en ajustant les modèles pour s'assurer que le personnel de l'ESMA est orienté de manière adéquate ;
- Former les responsables de projet au processus de passation de marchés ; et

- Contacter le service d'assistance sur les marchés publics écologiques (GPP helpdesk), pour pouvoir demander l'aide d'experts lors de la préparation des appels d'offres.

### 8.8.3 Étapes suivantes

- S'inscrire à l'alerte par courrier électronique de la Commission européenne sur les MPE; et
- Former tous les agents chargés de la passation de marchés aux MPE, en utilisant la formation ajoutée dans le plan de formation interne 2022. Personnaliser la formation en fonction des besoins de l'ESMA.

## 8.9 Activités principales

### 8.9.1 Contexte

L'Union européenne est l'un des signataires de l'accord de Paris sur le changement climatique et du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies depuis 2015. Dans le cadre de ces engagements internationaux et du pacte vert pour l'Europe, la finance durable a un rôle clé à jouer dans notre transition vers une économie sobre en carbone, plus efficace dans l'utilisation des ressources et durable. En particulier, il est essentiel de soutenir la compétitivité à long terme de l'économie de l'UE et de veiller à ce que les investissements soient en faveur d'une économie résiliente et d'une reprise durable suite à la pandémie de COVID-19.



À cette fin, la Commission européenne (CE) a élaboré un programme d'action détaillé sur la finance durable. En 2018, elle a publié son plan d'action sur le financement de la croissance durable dans le but de réorienter les capitaux privés vers des investissements plus durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et une vision de long terme. S'appuyant sur les premiers progrès réalisés par l'UE dans le domaine de la finance durable, la CE a publié en juillet 2021 une vaste stratégie en matière de finance durable.

Les marchés financiers ont également été affectés par le développement de la finance durable. Les préférences des investisseurs évoluent vers un intérêt pour des produits financiers qui intègrent les facteurs ESG et les marchés des produits financiers durables ont continué à se multiplier. En outre, les facteurs de durabilité influent de plus en plus sur les risques, les rendements et la valeur des investissements. Cet environnement changeant a des répercussions sur la mission de l'ESMA qui consiste à renforcer la protection des investisseurs et à promouvoir la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers.

L'ESMA joue un rôle clé en soutenant cette transition et les objectifs de la CE, comme le décrit son orientation stratégique 2020-2022. En 2019, le règlement fondateur de l'ESMA a été révisé pour lui octroyer des responsabilités et des tâches supplémentaires en matière de finance durable. Conformément à son mandat, la finance durable fait désormais partie des



programmes de travail annuels de l'ESMA depuis 2020, en tant que thème transversal et à travers des objectifs d'exécution spécifiques dans des domaines sectoriels. Bien que l'effet potentiel de ses travaux sur l'environnement reste indirect, l'ESMA considère qu'il est réel et qu'il a donc de l'importance dans son SME.

Afin de favoriser une intégration plus profonde des facteurs ESG dans les activités de l'ESMA et de suivre la réalisation des priorités de mise en œuvre de l'ESMA dans le domaine de la finance durable, le Réseau de Coordination sur la Durabilité (Coordination Network on Sustainability, CNS) a été créé en 2019. Il est composé d'experts des ANC et soutenu par le personnel de l'ESMA. Le CNS fournit aux commissions permanentes et réseaux sectoriels de l'ESMA des avis en matière de finance durable et met à disposition des ANC un forum pour discuter des questions et initiatives transversales. Il développe les points de vue de l'ESMA sur les questions transversales et peut attirer l'attention sur les domaines qui nécessitent des recherches supplémentaires.

Afin de répondre à ces nouveaux défis, et conformément au règlement révisé de l'ESMA, celle-ci a établi, en février 2020, une stratégie en matière de finance durable<sup>7</sup>. Afin de mettre en œuvre le mandat de l'ESMA dans ce domaine, la stratégie a défini, dans un premier temps, pour ses quatre activités, des objectifs clés qui peuvent être résumés comme suit:

- Intégration de la durabilité dans l'élaboration du corpus de règles uniforme ;
- Élaboration d'approches communes pour l'intégration des facteurs ESG dans les pratiques de supervision des ANC ;
- Suivi des évolutions des marchés et identification des risques liés à la finance durable ; et
- Amélioration de la transparence sur le rôle des facteurs ESG dans le processus de notation de crédit.

Pour chacun de ces quatre objectifs, la stratégie a identifié des méthodologies et des éléments livrables spécifiques. Le document a également souligné l'importance de sensibiliser les principales parties prenantes et la nécessité des activités de communication.

## **8.9.2 Actions entreprises**

En 2021, l'ESMA a maintenu son attention sur la finance durable en poursuivant l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble de ses activités. Le secteur financier joue un rôle essentiel dans le soutien à l'objectif du pacte vert pour l'Europe de transformer l'UE en une économie neutre pour le climat, et l'ESMA reconnaît la contribution qu'elle peut apporter en aidant les investisseurs à mieux comprendre l'incidence des facteurs ESG sur leurs investissements. L'ESMA a continué à contribuer activement à l'élaboration du corpus de règles en matière de finance durable, à son application et sa supervision cohérentes, ainsi qu'à s'engager dans des

---

<sup>7</sup> ESMA22-105-1052 [Stratégie en matière de finance durable](#), 6 février 2020



activités d'évaluation des risques et de surveillance du marché axées sur les risques potentiels pour la stabilité financière découlant de facteurs ESG.

Conformément à ses objectifs transversaux dans le domaine de la finance durable, l'ESMA a réalisé les éléments livrables suivants en 2021 :

- L'ESMA a élaboré sa feuille de route pour la finance durable 2022-2024 <sup>8</sup> (qui a été publiée en février 2022). S'appuyant sur la stratégie 2020 de l'ESMA en matière de finance durable, la feuille de route définit les éléments livrables de l'ESMA sur la finance durable et la manière dont ils seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années. Les travaux de l'ESMA sur la finance durable sont structurés autour de trois priorités: (i) lutter contre l'écoblanchiment et promouvoir la transparence, (ii) renforcer les capacités des ANC et de l'ESMA et (iii) suivre, évaluer et analyser les marchés et les risques ESG ;
- L'ESMA a contribué à la mise en œuvre du règlement sur la taxonomie: en mars 2021, l'ESMA a fait connaître son avis à la CE sur le contenu et la méthodologie de la publication d'informations en vertu de l'article 8 du règlement sur la taxonomie<sup>9</sup>, lequel a été pris en compte lors de l'élaboration de l'acte délégué correspondant par la CE. Les recommandations définissaient les indicateurs clés de performance (ICP) indiquant comment, et dans quelle mesure, les activités des entreprises qui relèvent du champ d'application de la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD) peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du règlement sur la taxonomie. L'ESMA a également contribué au développement de la taxonomie de l'UE en participant à la plateforme de l'UE sur la finance durable ;
- Suite à la réponse de l'ESMA à la consultation de la CE sur sa stratégie renouvelée en matière de finance durable lancée en juillet 2020, l'ESMA a partagé, en janvier 2021, son point de vue sur les principaux défis dans le domaine des notations et des outils d'évaluation ESG. L'ESMA a souligné la nécessité de faire concorder la demande croissante de ces produits avec les exigences réglementaires appropriées pour garantir leur qualité et leur fiabilité ; et
- En outre, l'ESMA a coprésidé les travaux concernant les notations et les fournisseurs de données ESG du groupe de travail sur la finance durable de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), dans le cadre desquels elle a apporté une contribution importante au rapport associé publié en novembre 2021.

Au-delà des objectifs transversaux, l'ESMA a également produit plusieurs éléments livrables sectoriels clés liés à la finance durable, en particulier:

---

<sup>8</sup> [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma30-379-1051\\_sustainable\\_finance\\_roadmap.pdf](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma30-379-1051_sustainable_finance_roadmap.pdf)

<sup>9</sup> [esma30-379-471\\_final\\_report - advice on article 8 of the taxonomy regulation.pdf \(europa.eu\)](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma30-379-471_final_report_-_advice_on_article_8_of_the_taxonomy_regulation.pdf)





caractéristiques fondamentales et induira une action coordonnée entre différents secteurs, en trouvant des solutions communes dans toute l'UE ;

2. **Renforcer les capacités des ANC et de l'ESMA** : l'importance croissante de la finance durable exige des ANC et de l'ESMA qu'elles améliorent leurs compétences au-delà de leurs domaines d'intervention traditionnels afin de comprendre et de tenir compte des implications en matière de surveillance de la nouvelle réglementation et des nouvelles pratiques du marché dans ce domaine. L'ESMA contribuera à renforcer ses capacités et celles des ANC en matière de finance durable par le biais d'un programme de formation pluriannuel et en facilitant le partage actif des expériences de surveillance entre les ANC. Ces efforts contribueront également à la mise en place d'une supervision efficace et cohérente dans le domaine de la finance durable ; et
3. **Suivre, évaluer et analyser les marchés et les risques ESG** : l'objectif est d'identifier les tendances émergentes, les risques et les vulnérabilités qui peuvent avoir des conséquences importantes sur la protection des investisseurs et sur la stabilité des marchés financiers. L'ESMA s'appuiera sur ses capacités d'analyse de données pour soutenir son travail de surveillance et celui des ANC et pour promouvoir une approche convergente entre les ANC. L'ESMA entreprendra des activités spécifiques telles que l'analyse de scénarios climatiques pour les fonds d'investissement, les tests de résistance des contreparties centrales et l'établissement de méthodologies communes pour l'analyse des risques liés au climat en collaboration avec d'autres organismes publics.

## 8.10 Autres impacts environnementaux

L'ESMA ne mesure pas ses impacts, directs ou indirects, sur les émissions atmosphériques autres que les émissions de GES.

L'ESMA n'utilise pas de fluides frigorigènes, ni de voiture détenue ou en exploitation directe.

Les impacts de l'ESMA sur la biodiversité ne sont pas mesurés car l'ESMA opère uniquement depuis un immeuble du centre de Paris où elle occupe quelques étages.



## 9 EXIGENCES LÉGALES

En tant que locataire, et compte tenu des équipements qu'elle utilise, l'ESMA n'a pas besoin de permis environnemental spécifique conformément à la réglementation européenne ou française<sup>11</sup>.

Les exigences environnementales applicables aux activités courantes de l'ESMA – telles que la gestion des déchets, la gestion des produits chimiques, la planification de la mobilité, la déclaration des GES, etc. – proviennent de la réglementation française, qui découle, dans sa grande majorité, de directives ou règlements européens.

L'ESMA bénéficie du soutien d'un tiers pour être régulièrement informée des récents changements, afin d'adapter ses procédures et de garantir une conformité permanente. Toutes les exigences environnementales pertinentes sont donc intégrées dans le registre de conformité légale en ligne (En-Veille) de l'ESMA, qui permet:

- un audit annuel de conformité légale effectué par un prestataire externe ; et
- une mise à jour mensuelle sur les nouvelles réglementations.

Les vérifications internes de l'ESMA contribuent également à un suivi quotidien des obligations légales applicables.

Si des mesures s'avèrent nécessaires pour corriger ou prévenir la non-conformité, elles sont intégrées au plan d'action environnemental et suivies jusqu'à leur terme.

L'ESMA se conforme aux exigences de la législation environnementale applicable.

Compte tenu de l'importance de la performance du bâtiment par rapport aux impacts actuels et futurs de l'ESMA sur l'environnement, les exigences du contrat de location, en particulier l'« *annexe environnementale* », sont considérées comme contraignantes.

En ce qui concerne les impacts directs de l'ESMA, la plus grande attention sera accordée à la performance énergétique dans les années à venir, étant donné que la réglementation française a fixé un objectif de -40 % de consommation d'énergie pour tous les bâtiments du secteur tertiaire d'ici à 2030 (valeur de référence: 2010 au plus tôt). L'année de référence sera définie par le propriétaire du bâtiment, d'ici fin 2022, et les locataires (ESMA et autres) ainsi que le propriétaire du bâtiment devront se mettre d'accord sur les objectifs et les actions à entreprendre.

---

<sup>11</sup> Législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)